

Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD

CONTRAT 5238
N/REF : 4/01/2026 0H30 C:003323 I:08706
V/REF : Contrat N°005238 du 01/01/2004

ACPPA LES VOLUBILIS
MAISONS DE RETRAITE PRIVEES
16 RUE CORNAVANT
69150 DECINES

IMMEUBLE : LES VOLUBILIS
MAISON DE RETRAITE
16 RUE CORNAVANT
69150 DECINES CHARPIEU

Vaulx en Velin, le 12 Janvier 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE 16
MOTIF : REDEVANCE CONTRACTUELLE
Donneur d'ordre : Mme S. PERRIGOT

POMPAGE ET NETTOYAGE DE 1 BAC(S) A GRAISSE (ENVIRON 1 M3)
POMPAGE ET NETTOYAGE D'UNE FOSSE DE RELEVAGE (ENVIRON 1,5M3)
TRANSPORT DES DECHETS A LA STATION DE PIERRE BENITE

3 FOIS L'AN

FACTURATION : la redevance sera facturée par tiers le 1er Janvier,
le 1er Mai et le 1er Septembre de chaque année et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
(Indice ICHTTS1 remplacé par Indice ICHT-revTS1 base 100 en décembre 2008)

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P = P' (0,15 + 0,85 \frac{ICHT-revTS1}{ICHT-revTS1'})$$

P : Prix révisé H.T.
P' : Prix contractuel H.T.
ICHTrev-TS1' : l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE, connu a la daite d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1 : dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/01/2026

Prix de base du contrat : 994,41

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 08/2008 Valeur : 99,6
Mois de l'indice de révision : 09/2025 Valeur : 145,8



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6010031

*Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD*

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1/ 3	Entretien bac a graisse+Fosse relevage	3/AN	1386,20	462,06
TOTAL H.T.				462,06
T.V.A. a 20,00%				92,41
TOTAL T.T.C.En EURO				554,47

Valeur en votre reglement au 28 Février 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.